

## JURIDIQUE

Le coin des conseils juridiques... Merci, MG Services !



## Le consentement aux soins

Le principe fondamental est le consentement libre et éclairé du patient. Le consentement éclairé nécessite la délivrance d'une information personnalisée, actualisée, compréhensible sur le traitement, ses risques, les risques en l'absence de traitement. Le consentement libre, nécessite qu'il ne soit contraint d'aucune façon, que le patient, y compris sous mesure de protection, soit décisionnaire s'il est en mesure d'exprimer sa volonté même si dans certains cas, la personne de confiance, son tuteur, son mandataire ou ses proches doivent être consultés. C'est également la possibilité de disposer d'un temps de réflexion, de revenir sur sa décision, de refuser même si cela peut présenter un risque pour la collectivité. Sur ces deux volets, le médecin peut voir sa responsabilité engagée.

## 1. L'obligation d'information du patient, condition au consentement éclairé

L'obligation d'information (L1111-2 CSP) est une obligation de résultat, c'est au médecin d'apporter la preuve qu'il a bien délivré l'information et qu'elle présente les caractéristiques requises par la loi. Le médecin peut apporter cette preuve par tout moyen mais c'est principalement le dossier médical qui fera foi dans lequel la délivrance de l'information doit être mentionnée, sur l'utilité du traitement, ses conséquences, les risques fréquents ou graves normalement prévisibles y compris pour ces derniers même s'ils sont exceptionnels ainsi que les conséquences prévisibles en cas de refus ainsi que les questions et remarques du patient. Selon les recommandations de la HAS de mai 2012, l'information est principalement orale sauf les cas prévus dans la loi ou le règlement dans lesquels le consentement doit être donné par écrit (IVG, transplantation, PMA, ...). Cette information orale peut être complétée par des documents écrits qui seront remis au patient et à la personne qui l'assiste ou la représente. Selon ces mêmes recommandations, le document d'information est exclusivement destiné à donner à la personne des renseignements par écrit. Il est possible également de faire signer un document de consentement au patient. Cependant, cela n'est ni requis par la loi ni par les recommandations. Ce document quand il existe, notamment dans le cas d'interventions chirurgicales, est corroboré par d'autres éléments du dossier prouvant le consentement : consultations préalables, délai de réflexion...

## VACCINATION pleins feux sur : MG RDV

Votre appli prise de rendez-vous

**21€/mois Adhérents**

**EN SAVOIR +**

Tout le monde connaît les grandes plateformes d'agenda et de rendez-vous en ligne. À côté de ces produits industriels très élaborés il reste peu de place. Pourtant depuis quelques années, une équipe artisanale de médecins généralistes travaille à une solution "BIO" pour votre agenda en ligne : MG Rendez-vous.

- Agenda en ligne aisément à consulter et à remplir sur votre ordi, votre tablette ou votre smartphone.
- Prise de rendez-vous en ligne pour les patients.
- Mais aussi multi-agenda pour cabinet de plusieurs praticiens.

Tout est paramétrable à votre idée. Le suivi est assuré sur mesure. C'est bien le moins.

Vos données y compris les plus "soft" comme votre nombre de rendez-vous ne sont jamais transmises à des tiers, votre base de données vous appartient, c'est une garantie absolue qui fait la spécificité du produit. Pas de détournement de patientèle possible, vos patients ont leur page spécifique à votre agenda. Et sans pub !

**Est-ce cher ?**

Avec toutes ces qualités, on pourra se le demander quand les grosses boîtes sont à 120€ par mois...

**TARIF MENSUEL MG RENDEZ-VOUS**

Adhérents MG FRANCE	Non adhérents MG FRANCE
<b>21 €</b>	<b>31 €</b>

Ça, c'est imbattable ! Artisanat et circuit court. MG Rendez-vous travaille aussi à la mise au point d'un service adapté aux CPTS et au futur SAS. Petit mais costaud !

**CONTACTEZ-NOUS**

mgdrv-services@mg-france.fr

## 2. Le recueil du consentement libre et éclairé

Selon l'article 1111-4 CSP, aucun acte médical ni aucun traitement ne peut être pratiqué sans le consentement libre et éclairé de la personne et ce consentement peut être retiré à tout moment. Le code de déontologie codifié prévoit la recherche du consentement du patient dans tous les cas (R. 4127-36 CSP). Toute personne prend, avec le professionnel de santé et compte tenu des informations et des préconisations qu'il lui fournit, les décisions concernant sa santé. Il s'agit d'une codécision, qui implique un dialogue entre le médecin et son patient dans le cadre d'un entretien individuel (L1111-2 CSP) et le code de déontologie codifié (R. 4127-35 CSP) prévoit que l'information doit être appropriée et tenir compte de la personnalité du patient dans ses explications et le médecin doit veiller à leur bonne compréhension. ■



Le syndicat des Médecins Généralistes

## POUR ADHÉRER :

- Envoyez ce bulletin à MG France, 13 rue Fernand Léger - 75 020 PARIS
- Vous recevez en retour votre carte d'adhérent et les coordonnées de votre syndicat départemental, qui percevra 44 % de votre cotisation.
- Notre équipe locale vous contactera dans les meilleurs délais.

Nom &amp; prénom :

Adresse :

Ville :

Téléphone :

Portable :

Email :

@

Date de naissance : ..... / ..... / .....

 Actif Retraité Remplaçant Je souhaite m'abonner à la revue Médgé+ (4 numéros/an) au tarif annuel de 8€N°RPPS : ..... Année de 1<sup>re</sup> installation : .....

## Adhésion simple

- 300 € - Par chèque à l'ordre de MG France
- 25 € mensuel - Par prélèvement
- 13 € mensuel - Par prélèvement : cotisation réduite pendant les 2 premières années d'installation et pour les remplaçants.

## Adhésion +

Cette formule inclut l'assurance Responsabilité civile professionnelle et la protection juridique, à tarif préférentiel adhérent.

- 48 € (25€ + 23€) mensuel
- 36 € (13€ + 23€) mensuel

Dès réception de votre adhésion, votre contrat RCP vous sera envoyé.

## Retraité non actif

- 20 € - Par chèque à l'ordre de MG France
- Si option RCP : joindre un autre chèque de 100 € à l'ordre de Gras Savoye

100% MÉDECINE GÉNÉRALE  
+ PROCHE DE VOUS

## ÉDITO

## Merci aux médecins généralistes !

Face à l'épidémie de Covid, vous avez répondu présents ! Une pensée d'abord pour ceux d'entre nous que le virus a vaincus. Bravo d'avoir su vous adapter en dépit d'injonctions paradoxales de toutes parts. Bravo d'avoir affronté le danger, l'incertitude quotidienne, de ne pas avoir baissé les bras quand la pression devenait trop forte. Bravo de vous être organisés, avec vos confrères et les autres professionnels de santé pour soigner, rassurer, dépister, suivre à domicile et maintenant vacciner.

Ni les errances institutionnelles, ni les blocages administratifs, ni le manque de moyens, ni les incohérences incessantes, ni les ordres, contre ordres et virages à 180° des directives ne vous ont arrêtés.

Vous avez tout surmonté même l'angoisse de ne pas avoir la maîtrise.

Le lieu d'être reconnus et remerciés, vous avez été particulièrement malmenés par les pouvoirs publics qui n'ont reconnu que du bout des lèvres votre implication et votre rôle au service de la population.

MG France : à vos côtés en vous apportant au quotidien les informations précises et claires dont vous avez besoin.

MG France : votre porte-parole auprès des institutions pour affirmer la place des médecins généralistes dans le système de santé.

MG France : votre représentant pour porter vos propositions et indignations dans la diversité de la médecine générale. Un syndicat, c'est fait pour ça ! ■



## MG France à votre service.

Jacques BATTISTONI, Président de MG France

31 MARS 2021 À 12H00  
AU 7 AVRIL 2021 À 12H00

3 Identifier-vous et entrez votre identifiant reçu par courrier. Bien lire les instructions.

MODE D'EMPLOI ÉLECTIONS URPS  
VOTE EXCLUSIVEMENT ÉLECTRONIQUE

- Chaque électeur recevra courant mars, par courrier, à son adresse professionnelle, une enveloppe A5 identifiée URPS-ELECTION avec l'adresse de connexion et un identifiant au portail sécurisé de vote en ligne.

Pour ne pas égarer l'information, prenez ce document en photo.

- Connectez-vous sur le site <https://elections-urps.sante.gouv.fr> OU scannez le QR code.

31 mars

Rendez-vous le mercredi 31 mars 2021 à 12h00

31 mars

Rendez-vous le mercredi 31 mars 2021 à 12h00

31 mars

Rendez-vous le mercredi 31 mars 2021 à 12h00

31 mars

Rendez-vous le mercredi 31 mars 2021 à 12h00

31 mars

Rendez-vous le mercredi 31 mars 2021 à 12h00

31 mars

Rendez-vous le mercredi 31 mars 2021 à 12h00

31 mars

Rendez-vous le mercredi 31 mars 2021 à 12h00

31 mars

Rendez-vous le mercredi 31 mars 2021 à 12h00

31 mars

Rendez-vous le mercredi 31 mars 2021 à 12h00

31 mars

Rendez-vous le mercredi 31 mars 2021 à 12h00

31 mars

Rendez-vous le mercredi 31 mars 2021 à 12h00

31 mars

Rendez-vous le mercredi 31 mars 2021 à 12h00

31 mars

Rendez-vous le mercredi 31 mars 2021 à 12h00

31 mars

Rendez-vous le mercredi 31 mars 2021 à 12h00

31 mars

Rendez-vous le mercredi 31 mars 2021 à 12h00

31 mars

Rendez-vous le mercredi 31 mars 2021 à 12h00

31 mars

Rendez-vous le mercredi 31 mars 2021 à 12h00

31 mars

Rendez-vous le mercredi 31 mars 2021 à 12h00

31 mars

Rendez-vous le mercredi 31 mars 2021 à 12h00

31 mars

Rendez-vous le mercredi 31 mars 2021 à 12h00

31 mars

Rendez-vous le mercredi 31 mars 2021 à 12h00

31 mars

Rendez-vous le mercredi 31 mars 2021 à 12h00

31 mars

Rendez-vous le mercredi 31 mars 2021 à 12h00

31 mars

Rendez-vous le mercredi 31 mars 2021 à 12h00

31 mars

Rendez-vous le mercredi 31 mars 2021 à 12h00

31 mars

Rendez-vous le mercredi 31 mars 2021 à 12h00

31 mars

Rendez-vous le mercredi 31 mars 2021 à 12h00

31 mars

Rendez-vous le mercredi 31 mars 2021 à 12h00

31 mars

Rendez-vous le mercredi 31 mars 2021 à 12h00

31 mars

Rendez-vous le mercredi 31 mars 2021 à 12h00

31 mars

Rendez-vous le mercredi 31 mars 2021 à 12h00

31 mars

Rendez-vous le mercredi 31 mars 2021 à 12h00

31 mars

Rendez-vous le mercredi 31 mars 2021 à 12h00

31 mars

Rendez-vous le mercredi 31 mars 2021 à 12h00

31 mars

Rendez-vous le mercredi 31 mars 2021 à 12h00

31 mars

Rendez-vous le mercredi 31 mars 2021 à 12h00



## QUALITÉ DE VIE

### Être rémunéré à hauteur de nos missions



#### Majoration de déplacement : un temps précieux !

Déplacer des « brac+10 » c'est cher ! Nous avons une expertise, une valeur que le temps passé en transports vers nos patients invalides met en évidence : ce temps doit être facturé. Pas parce que nous roulons en grosses voitures ; parce que le maintien à domicile des aînés est à ce prix. MD = 20 €.

#### K : motiver les professionnels !

Les déplacements à longue distance nécessitent énergie et temps supplémentaires. L'enjeu aujourd'hui est d'employer correctement la ressource médicale. Il faut mettre l'accent sur tout ce qui peut permettre le maintien à domicile de nos patients âgés et donner aux médecins traitants les moyens de dégager du temps pour ces prises en charge. IK = 1,50 € sans franchise kilométrique.

#### Soins non programmés régulés : c'est + 15 € ou pas du tout !

Bouleverser son planning, être disponible pour une mission de service public, ça a un coût et une valeur ajoutée importante. Accepter les urgences fait partie de notre métier, c'est certain. Mais il ne faut pas confondre les soins non programmés et l'urgence vitale. Cette dernière n'attend pas. Pour contre les soins non programmés sont des urgences relatives dont la prise en charge mérite d'être organisée, afin de rationaliser l'utilisation de la ressource en temps médical. Chacun peut le comprendre tant du côté des patients que du côté des médecins. Du point de vue des médecins, cette organisation, nécessaire, doit impérativement être valorisée. Quelle raison de modifier son organisation habituelle sans cela ? Une valorisation de 15 € par acte de soins non programmés régulés, c'est une évidence nécessaire.

#### Consultations : pourquoi (seulement) 30 € ?

C'est simple, pour ne pas mettre tous les milliards au même endroit : 1,5 milliards / an, c'est l'ordre de grandeur de cette augmentation du tarif de base de 25 € à 30 €. Et cette augmentation n'est pas la seule que nous revendiquons, loin de là. Il est question d'un vaste plan d'investissement : la médecine générale doit en bénéficier. Un investissement dans la qualité de la prise en charge, pour la santé de la population.

#### Consultation complexe : complexes sans complexe ?

Pas de complexes, nous faisons des choses très difficiles ! On admet qu'un spécialiste qui reçoit notre patient et évalue sa situation dans le domaine « pointu » de sa spécialité soit rémunéré pour son expertise. Mais sait-on que pour tous nos patients avec d'importantes comorbidités, c'est plusieurs de ces avis « pointus » qu'il nous faut non seulement colliger mais adapter les uns aux autres pour construire une prise en charge sur mesure. C'est une partie très complexe et chronophage de notre spécialité. C'est quotidien. C'est pointu. N'ayons pas de complexes, revendiquons un tarif adapté aux consultations longues et ardues auprès de nos patients polypathologiques : 60 €.

#### Visites : toutes longues !

Nos visites concernent presque exclusivement des patients polypathologiques, des situations complexes de perte d'autonomie, la réévaluation de soins lourds impliquant aussi les IDE, Kinés, Pharmaciens... Toute la complexité médicale, sociale et le travail pluriprofessionnel se concentrent là. VL prend tout son sens dans ce contexte et participe au maintien à domicile de ces patients. Cela recouvre toute la difficulté d'actes réalisés dans des conditions techniques précaires, dactes longs, d'attente maximale au moindre détail... et de multiples paperasseries. Alors pour ce travail : « VL ce n'est pas du vol ! » 60 €.



## VACCINATION



### Pas de mission impossible pour la médecine générale !

D epuis le mois de mars 2020, les médecins généralistes sont en première ligne. Sans protection, ils ont affronté la première vague.

Sans reconnaissance, ils ont maintenu, à bout de bras la première ligne de soins, organisé le dépistage et aujourd'hui, sans vaccins en nombre suffisant ils organisent les vaccinations sur le territoire et gèrent la pénurie. Ils ne savent pas que c'était impossible, alors ils l'ont fait !

Monter des centres de vaccination à partir de rien en quatre jours, se mobiliser avec les autres professionnels de santé, organiser les flux de patients, les prioriser, malgré la difficulté et prévoir dès que cela sera possible la vaccination au plus près des patients, à leur domicile, ils sont en train de le faire. Pourtant...

Les contraintes techniques (vaccins supportant mal le transport, respect de la chaîne du froid indispensable), les contraintes logistiques (flux de vaccins irréguliers, absence de visibilité, pénurie), les contraintes organisationnelles (quel vaccin, pour qui ? quelle priorisation ?). Rien n'aura été épargné aux professionnels qui ont pris en charge ces missions.

Nous avons fait preuve d'une capacité d'adaptation extraordinaire, nous avons démontré nos capacités de gestion des territoires, notamment là où les CPFRS existent, démontrant que nous avions raison de soutenir ces initiatives.

Nous préparons déjà la vaccination à domicile en réclamant la possibilité pour les médecins de disposer, dans leur pharmacie de proximité et dans leurs cabinets des doses de vaccin permettant de vacciner les patients dans l'incapacité de se déplacer au plus près et dans le respect des indications et des contraintes techniques.

On nous redit que c'est impossible avec certains vaccins. Mais l'impossible est notre quotidien ! Nous sommes prêts.

Il ne nous manque que les munitions !

## REMUNÉRATION DU MG

### Pour garder un équilibre vie professionnelle / vie personnelle, inclure le samedi matin dans les horaires de la PDSA. Mesure simple et peu coûteuse car il existe déjà

très souvent une régulation le samedi matin. Reste à payer les effecteurs du samedi matin au tarif weekend. Sachant qu'il existe un service de garde organisé, les médecins généralistes pourront ainsi partir en weekend l'esprit tranquille... quand ils ne sont pas de garde.

Pour faciliter les prises en charge complexes, valoriser le travail en pluriprofessionnel. En effet, toutes les tentatives actuelles pour décharger les médecins généralistes consistent à les obliger à déléguer la part la moins compliquée de leur activité... Et à se débrouiller seuls et pour 25€ avec les patients les plus lourds.

C'est exactement l'inverse qu'il faut faire ! C'est pour la prise en charge des patients lourds, poly-morbi-des, qu'il leur faut de l'aide. Et cette aide, ce peut être une IDE Asalée, un assistant, une équipe de Soins Primaires... Au choix. Toutes ces solutions sont opérationnelles et il faut en faciliter la mise en route, en augmenter le financement.

#### Pour retrouver du temps médical :

→ Possibilité d'exercer avec un assistant médical à temps plein pour chaque médecin qui le souhaite, sans engagement à augmenter son activité, avec un financement pérenne.

→ Développer l'offre d'infirmière.s Asalée dont l'utilité, la simplicité administrative et l'efficience sont déjà largement démontrées.

Pour gagner du temps il nous faut : interopérabilité, sécurité, stabilité, rapidité, disponibilité des outils numériques. Nous ne devons pas perdre notre temps avec des problèmes informatiques ni être prisonniers d'une configuration inadaptée à l'évolution de notre activité.

Il nous faut des normes permettant de passer d'une offre logicielle à une autre sans coûts exorbitants ni pertes de données.

Pour les problèmes de nos patients comme pour la gestion de nos cabinets médicaux, nous n'avons pas de temps à perdre. ■

Pour développer les échanges avec les services administratifs et médicaux des CPAM : il nous faut obtenir un accès direct au médecin conseil (messagerie sécurisée, numéro dédié) et à leurs services. Il est intolérable de devoir passer des heures au téléphone à attendre une réponse à une question simple. Une collaboration intelligente et utile à nos patients, entre leur médecin traitant et l'Assurance Maladie, est essentielle. Il en va de même avec les services administratifs des Caisses, avec les URSSAF etc... ■

Pour maintenir l'offre de soins, partout au plus près de la population : compensation des surcousts immobiliers, en zone urbaine notamment. La désertification médicale des centres-villes est une réalité.

Pour favoriser le maintien à domicile en zone urbaine : faciliter le stationnement des véhicules des médecins généralistes. Il n'est plus possible de prendre une « prune » de stationnement à chaque visite rendue à un patient en ville. On voudrait décourager les médecins généralistes et autres soignants à domicile que l'on ne ferait pas autrement...

Pour développer les échanges avec les services administratifs et médicaux des CPAM : il nous faut obtenir un accès direct au médecin conseil (messagerie sécurisée, numéro dédié) et à leurs services. Il est intolérable de devoir passer des heures au téléphone à attendre une réponse à une question simple. Une collaboration intelligente et utile à nos patients, entre leur médecin traitant et l'Assurance Maladie, est essentielle. Il en va de même avec les services administratifs des Caisses, avec les URSSAF etc... ■

Pour pourvoir l'offre de soins, partout au plus près de la population : compensation des surcousts immobiliers, en zone urbaine notamment. La désertification médicale des centres-villes est une réalité.

Pour favoriser le maintien à domicile en zone urbaine : faciliter le stationnement des véhicules des médecins généralistes. Il n'est plus possible de prendre une « prune » de stationnement à chaque visite rendue à un patient en ville. On voudrait décourager les médecins généralistes et autres soignants à domicile que l'on ne ferait pas autrement...

Pour développer les échanges avec les services administratifs et médicaux des CPAM : il nous faut obtenir un accès direct au médecin conseil (messagerie sécurisée, numéro dédié) et à leurs services. Il est intolérable de devoir passer des heures au téléphone à attendre une réponse à une question simple. Une collaboration intelligente et utile à nos patients, entre leur médecin traitant et l'Assurance Maladie, est essentielle. Il en va de même avec les services administratifs des Caisses, avec les URSSAF etc... ■

Pour pourvoir l'offre de soins, partout au plus près de la population : compensation des surcousts immobiliers, en zone urbaine notamment. La désertification médicale des centres-villes est une réalité.

Pour favoriser le maintien à domicile en zone urbaine : faciliter le stationnement des véhicules des médecins généralistes. Il n'est plus possible de prendre une « prune » de stationnement à chaque visite rendue à un patient en ville. On voudrait décourager les médecins généralistes et autres soignants à domicile que l'on ne ferait pas autrement...

Pour développer les échanges avec les services administratifs et médicaux des CPAM : il nous faut obtenir un accès direct au médecin conseil (messagerie sécurisée, numéro dédié) et à leurs services. Il est intolérable de devoir passer des heures au téléphone à attendre une réponse à une question simple. Une collaboration intelligente et utile à nos patients, entre leur médecin traitant et l'Assurance Maladie, est essentielle. Il en va de même avec les services administratifs des Caisses, avec les URSSAF etc... ■

Pour pourvoir l'offre de soins, partout au plus près de la population : compensation des surcousts immobiliers, en zone urbaine notamment. La désertification médicale des centres-villes est une réalité.

Pour favoriser le maintien à domicile en zone urbaine : faciliter le stationnement des véhicules des médecins généralistes. Il n'est plus possible de prendre une « prune » de stationnement à chaque visite rendue à un patient en ville. On voudrait décourager les médecins généralistes et autres soignants à domicile que l'on ne ferait pas autrement...

Pour développer les échanges avec les services administratifs et médicaux des CPAM : il nous faut obtenir un accès direct au médecin conseil (messagerie sécurisée, numéro dédié) et à leurs services. Il est intolérable de devoir passer des heures au téléphone à attendre une réponse à une question simple. Une collaboration intelligente et utile à nos patients, entre leur médecin traitant et l'Assurance Maladie, est essentielle. Il en va de même avec les services administratifs des Caisses, avec les URSSAF etc... ■

Pour pourvoir l'offre de soins, partout au plus près de la population : compensation des surcousts immobiliers, en zone urbaine notamment. La désertification médicale des centres-villes est une réalité.

Pour favoriser le maintien à domicile en zone urbaine : faciliter le stationnement des véhicules des médecins généralistes. Il n'est plus possible de prendre une « prune » de stationnement à chaque visite rendue à un patient en ville. On voudrait décourager les médecins généralistes et autres soignants à domicile que l'on ne ferait pas autrement...

Pour développer les échanges avec les services administratifs et médicaux des CPAM : il nous faut obtenir un accès direct au médecin conseil (messagerie sécurisée, numéro dédié) et à leurs services. Il est intolérable de devoir passer des heures au téléphone à attendre une réponse à une question simple. Une collaboration intelligente et utile à nos patients, entre leur médecin traitant et l'Assurance Maladie, est essentielle. Il en va de même avec les services administratifs des Caisses, avec les URSSAF etc... ■

Pour pourvoir l'offre de soins, partout au plus près de la population : compensation des surcousts immobiliers, en zone urbaine notamment. La désertification médicale des centres-villes est une réalité.

Pour favoriser le maintien à domicile en zone urbaine : faciliter le stationnement des véhicules des médecins généralistes. Il n'est plus possible de prendre une « prune » de stationnement à chaque visite rendue à un patient en ville. On voudrait décourager les médecins généralistes et autres soignants à domicile que l'on ne ferait pas autrement...

Pour développer les échanges avec les services administratifs et médicaux des CPAM : il nous faut obtenir un accès direct au médecin conseil (messagerie sécurisée, numéro dédié) et à leurs services. Il est intolérable de devoir passer des heures au téléphone à attendre une réponse à une question simple. Une collaboration intelligente et utile à nos patients, entre leur médecin traitant et l'Assurance Maladie, est essentielle. Il en va de même avec les services administratifs des Caisses, avec les URSSAF etc... ■

Pour pourvoir l'offre de soins, partout au plus près de la population : compensation des surcousts immobiliers, en zone urbaine notamment. La désertification médicale des centres-villes est une réalité.

Pour favoriser le maintien à domicile en zone urbaine : faciliter le stationnement des véhicules des médecins généralistes. Il n'est plus possible de prendre une « prune » de stationnement à chaque visite rendue à un patient en ville. On voudrait décourager les médecins généralistes et autres soignants à domicile que l'on ne ferait pas autrement...

Pour développer les échanges avec les services administratifs et médicaux des CPAM : il nous faut obtenir un accès direct au médecin conseil (messagerie sécurisée, numéro dédié) et à leurs services. Il est intolérable de devoir passer des heures au téléphone à attendre une réponse à une question simple. Une collaboration intelligente et utile à nos patients, entre leur médecin traitant et l'Assurance Maladie, est essentielle. Il en va de même avec les services administratifs des Caisses, avec les URSSAF etc... ■

Pour pourvoir l'offre de soins, partout au plus près de la population : compensation des surcousts immobiliers, en zone urbaine notamment. La désertification médicale des centres-villes est une réalité.

Pour favoriser le maintien à domicile en zone urbaine : faciliter le stationnement des véhicules des médecins généralistes. Il n'est plus possible de prendre une « prune » de stationnement à chaque visite rendue à un patient en ville. On voudrait décourager les médecins généralistes et autres soignants à domicile que l'on ne ferait pas autrement...

Pour développer les échanges avec les services administratifs et médicaux des CPAM : il nous faut obtenir un accès direct au médecin conseil (messagerie sécurisée, numéro dédié) et à leurs services. Il est intolérable de devoir passer des heures au téléphone à attendre une réponse à une question simple. Une collaboration intelligente et utile à nos patients, entre leur médecin traitant et l'Assurance Maladie, est essentielle. Il en va de même avec les services administratifs des Caisses, avec les URSSAF etc... ■

Pour pourvoir l'offre de soins, partout au plus près de la population : compensation des surcousts immobiliers, en zone urbaine notamment. La désertification médicale des centres-villes est une réalité.

Pour favoriser le maintien à domicile en zone urbaine : faciliter le stationnement des véhicules des médecins généralistes. Il n'est plus possible de prendre une « prune » de stationnement à chaque visite rendue à un patient en ville. On voudrait décourager les médecins généralistes et autres soignants à domicile que l'on ne ferait pas autrement...

Pour développer les échanges avec les services administratifs et médicaux des CPAM : il nous faut obtenir un accès direct au médecin conseil (messagerie sécurisée, numéro dédié) et à leurs services. Il est intolérable de devoir passer des heures au téléphone à attendre une réponse à une question simple. Une collaboration intelligente et utile à nos patients, entre leur médecin traitant et l'Assurance Maladie, est essentielle. Il en va de même avec les services administratifs des Caisses, avec les URSSAF etc... ■

Pour pourvoir l'offre de soins, partout au plus près de la population : compensation des surcousts immobiliers, en zone urbaine notamment. La désertification médicale des centres-villes est une réalité.

Pour favoriser le maintien à domicile en zone urbaine : faciliter le stationnement des véhicules des médecins généralistes. Il n'est plus possible de prendre une « prune » de stationnement à chaque visite rendue à un patient en ville. On voudrait décourager les médecins généralistes et autres soignants à domicile que l'on ne ferait pas autrement...

Pour développer les échanges avec les services administratifs et médicaux des CPAM : il nous faut obtenir un accès direct au médecin conseil (messagerie sécurisée, numéro dédié) et à leurs services. Il est intolérable de devoir passer des heures au téléphone à attendre une réponse à une question simple. Une collaboration intelligente et utile à nos patients, entre leur médecin traitant et l'Assurance Maladie, est essentielle. Il en va de même avec les services administratifs des Caisses, avec les URSSAF etc... ■

Pour pourvoir l'offre de soins, partout au plus près de la population : compensation des surcousts immobiliers, en zone urbaine notamment. La désertification médicale des centres-villes est une réalité.

Pour favoriser le maintien à domicile en zone urbaine : faciliter le stationnement des véhicules des médecins généralistes. Il n'est plus possible de prendre une « prune » de stationnement à chaque visite rendue à un patient en ville. On voudrait décourager les médecins généralistes et autres soignants à domicile que l'on ne ferait pas autrement...

Pour développer les échanges avec les services administratifs et médicaux des CPAM : il nous faut obtenir un accès direct au médecin conseil (messagerie sécurisée, numéro dédié) et à leurs services. Il est intolérable de devoir passer des heures au téléphone à attendre une réponse à une question simple. Une collaboration intelligente et utile à nos patients, entre leur médecin traitant et l'Assurance Maladie, est essentielle. Il en va de même avec les services administratifs des Caisses, avec les URSSAF etc... ■

Pour pourvoir l'offre de soins, partout au plus près de la population : compensation des surcousts immobiliers, en zone urbaine notamment. La désertification médicale des centres-villes est une réalité.

Pour favoriser le maintien à domicile en zone urbaine : faciliter le stationnement des véhicules des médecins généralistes. Il n'est plus possible de prendre une « prune » de stationnement à chaque visite rendue à un patient en ville. On voudrait décourager les médecins généralistes et autres soignants à domicile que l'on ne ferait pas autrement...

Pour développer les échanges avec les services administratifs et médicaux des CPAM : il nous faut obtenir un accès direct au médecin conseil (messagerie sécurisée, numéro dédié) et à leurs services. Il est intolérable de devoir passer des heures au téléphone à attendre une réponse à une question simple. Une collaboration intelligente et utile à nos patients, entre leur médecin traitant et l'Assurance Maladie, est essentielle. Il en va de même avec les services administratifs des Caisses, avec les URSSAF etc... ■

Pour pourvoir l'offre de soins, partout au plus près de la population : compensation des surcousts immobiliers, en zone urbaine notamment. La désertification médicale des centres-villes est une réalité.

Pour favoriser le